

Ajournement

Dans l'auditoire se trouvait le ministre de l'Environnement (M. Davis) qui a proposé publiquement de se servir du gazoduc pour exercer des pressions.

Le 29 mars, M. Davis a dit au club Kiwanis de Vancouver que le gazoduc représentait pour le Canada un atout pour maintenir les pétroliers à l'écart des eaux territoriales de la côte ouest.

À la conférence des libéraux de l'Ouest qui s'est déroulée dans ma ville, nous avons assisté à une confrontation totale à l'égard de cette politique.

Tous les députés se souviendront de l'incroyable épisode qui s'est déroulé il y a quelques mois lorsque le premier ministre nous a dit qu'un comité avait été formé pour étudier la réglementation de la route des pétroliers. Il n'a pas pu trouver ce comité ni découvrir ce qu'il en était advenu, mais finalement le ministre de l'Environnement nous a dit le 8 mars, alors que nous parlions de ce comité, et je cite un passage du hansard, page 2017:

Oui, monsieur l'Orateur. Le mot «comité» n'est pas juste.

Il n'était pas «juste» vu que le comité n'existait même pas. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré aujourd'hui que des observations en ce sens avaient été faites continuellement depuis l'été 1972. Le premier ministre a déclaré devant les caméras de télévision hier qu'elles n'ont pas cessé. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été interrogé à ce sujet et voici ce qu'il a déclaré, d'après le hansard du 14 février à la page 1281:

Le gouvernement n'a pas l'intention de renouveler ses observations.

C'est-à-dire aux États-Unis. Il a poursuivi en disant:

Nous serions évidemment heureux que l'administration américaine nous communique son point de vue à ce sujet, mais nous n'envisageons aucune nouvelle initiative.

Tout ce que je puis dire est que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a trompé la Chambre ou qu'il était si peu au courant de la situation que cela semble incroyable.

On a parlé d'un chemin de fer. Vous vous rappelez que des questions ont été posées le 22 mai au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Le ministre a répondu:

... ma réponse au très honorable député est qu'une évaluation est effectivement en cours.

Il poursuit:

En collaboration avec mon collègue le ministre des Transports, nous évaluons cette proposition.

Aujourd'hui pourtant, ces quatre chevaliers de l'Apocalypse le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports (M. Marchand), qui ont été, semble-t-il envoyés par leur commandant aveugle, le premier ministre, ont publié un communiqué incroyable disant entre autres choses:

Une étude sera entreprise immédiatement sur la faisabilité du point de vue technique et le coût d'une voie de chemin de fer pour transporter le pétrole et le gaz naturel de l'Arctique vers le Sud par la zone du pergélisol.

Étant donné ces déclarations incroyablement contradictoires du gouvernement au cours des quatre ou cinq derniers mois, je demande ce qu'il est advenu de la crédibilité,

[M. Fraser.]

de la compétence et de la sincérité? J'exige, au nom de tous ceux qui habitent sur la côte ouest—même si cela n'intéresse pas le gouvernement qui se préoccupe tant du Canada central—le dépôt de tous les documents échangés entre notre gouvernement et celui des États-Unis, ainsi que l'intervention personnelle du premier ministre, même si c'est à la onzième heure, afin de remédier à cette situation désastreuse.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la dernière remarque du député de Vancouver-Sud (M. Fraser), je voudrais lui conseiller de faire inscrire une motion au *Feuilleton* aussitôt que possible demandant la production des documents qu'il désire; en tant que secrétaire parlementaire chargé de cela, je ferai de mon mieux pour les obtenir dans le plus bref délai possible. Je ne formulerai qu'une réserve, à savoir qu'avant de divulguer tout document échangé entre le Canada et le gouvernement des États-Unis, il nous faudrait la permission de ce dernier. Mais autrement, j'entreprendrai de lui fournir ces documents dans le plus bref délai possible.

En ce qui concerne la question initiale soulevée par le député à propos de la date de la dernière correspondance ou de la dernière communication entre le gouvernement des États-Unis et notre gouvernement, il sait sans doute que cette documentation a été fournie le 22 juin, et à nouveau le 27 juin, et que le 6 juillet, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a rendu publique une série de questions et de réponses sur ce sujet, qui avait été communiquée antérieurement au gouvernement des États-Unis. Les réponses initiales ont été transmises le 27 juin à l'ambassade des États-Unis à Ottawa, et la version révisée a été transmise le 6 juillet au département d'État des États-Unis par l'ambassade du Canada à Washington.

Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a déclaré à la Chambre au début de la journée, les réponses qui ont été données au gouvernement des États-Unis étaient presque entièrement identiques aux réponses données au Parlement et aux fonctionnaires américains. Je voudrais également informer le député que les hauts fonctionnaires américains sont mis au courant de ce qui se passe à la Chambre des communes de la même façon que nous sommes mis au courant de ce qui se passe au Congrès des États-Unis, et ils connaissent parfaitement notre position.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'INDEXATION DES PENSIONS—L'OPPORTUNITÉ DE LA SUPPRESSION DU PLAFOND DE 2 P. 100

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme en témoigne la page 5453 du hansard, le mardi 10 juillet, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question qui s'inspire de celles déjà posées à propos de l'augmentation du coût de la vie; je l'adresse au premier ministre car elle porte sur une question dont la responsabilité administrative est partagée par au moins six ministres. Étant donné que le taux maximum de 2 p. 100 fixé pour l'augmentation annuelle des pensions est désuet et étant donné la rapidité avec laquelle progresse le coût de la vie, le premier ministre demandera-t-il à son gouvernement d'attacher une haute priorité à la suppression du plafond de 2 p. 100 d'augmentation de toutes les pensions auxquelles il s'applique encore?